Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 16 (1928)

Heft: 6

Rubrik: Société d'histoire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA COURSE ANNUELLE DU 28 JUIN 1928

Le but choisi pour la course d'été fut Surpierre. Le voyage s'y fit en autocar par Middes, Romont et Lucens. Il y avait une cinquantaine de participants.

La séance se tint dans la grande salle du château de Surpierre, aimablement mise à notre disposition par le propriétaire, M. Delpech.

En l'absence de M. Delpech, ce fut M. le doyen Charrière qui nous reçut en son nom par un discours de cordiale bienvenue où il fit ressortir vigoureusement le rôle important des études historiques dans le mouvement intellectuel contemporain.

Le Président exposa brièvement l'histoire de la seigneurie, du bailliage, de la commune et de la paroisse de Surpierre.

Bien qu'une tradition incontrôlable fasse remonter l'origine du château de Surpierre au VIme siècle, en lui donnant comme fondateur un roi de Bourgogne, la première mention documentaire de la *famille de Surpierre* date de 1147. Plusieurs membres de cette famille apparaîssent comme donateurs du couvent d'Hauterive dans la seconde moitié du XIIme siècle et dans la première moitié du XIIIme siècle. On en perd ensuite la trace. Il est probable que les sires de Surpierre relevèrent dans le cours du XIIIme siècle des seigneurs de Cossonay qui bâtirent le château entre 1271 et 1316. En 1399, la seigneurie passa aux sires de Challant, qui la cédèrent, après 1414, au chevalier Humbert de Glérens (Bresse). Cette famille la céda en 1472 à Jacques de Savoie, comte de Romont. Surpierre resta en possession de la maison de Savoie jusqu'à la conquête du Pays de Vaud par les Bernois et les Fribourgeois, en 1536. Toutefois, en 1475-1476, pendant les guerres de Bourgogne, Surpierre fut momentanément occupé par les Fribourgeois, qui brûlèrent le château quatre jours après la victoire de Morat, soit le 26 juin 1476. La seigneurie fit retour à la Savoie en vertu

des arrangements passés avec les Suisses après la paix de Fribourg de 1476 (probablement par le traité du 21 février 1478).

Le bailliage fribourgeois de Surpierre, qui dura de 1536 à 1798, comprit les villages de Villeneuve, Praratoud, Chapelle, Cheiry et Ménières. De 1798 à 1848, Surpierre fit partie des différents districts qui englobèrent la région: après 1848, il appartient au district de la Broye.

Les *armoiries* de Surpierre, qui apparaissent comme armoiries de bailliage, et qui étaient peut-être celles des anciens seigneurs de ce nom, portent « d'azur à trois besants d'argent ».

L'ancienne *église* de Cheiry-Surpierre, placée dans un lieu désert, aussi rapproché de Cheiry que de Surpierre (ce qui explique pourquoi la paroisse porta d'abord le nom de Cheiry), existait vraisemblablement au commencement du second royaume de Bourgogne. L'église de Cheiry et celle de Surpierre sont mentionnées dans une bulle du pape Lucius III en 1184-1185. Comme paroisse, Surpierre est nommé dans le cartulaire de N.-D. de Lausanne, établi en 1228: son église était placée sous le vocable de N.-D. des Champs. Elle est mentionnée dans les procès-verbaux des visites des églises du diocèse de Lausanne en 1416-1417 et 1453. Le droit de collature appartient de 1184 à 1425 au prieuré des chanoines de St-Maire, à Lausanne: de 1425 jusqu'à la Réforme, à l'évêque de Lausanne, et, depuis lors, au gouvernement de Fribourg.

L'église actuelle, sous le vocable de Ste-Marie-Madeleine, fut consacrée le 2 juillet 1820 par Mgr Yenni. Sur l'emplacement de l'ancienne, la famille Bondallaz fit construire en 1821 la chapelle de N.-D.-des-Champs.

Un *séminaire* diocésain fut établi à Surpierre, vers 1690, par Mgr Pierre de Montenach et dura jusqu'en 1709; il ne compta jamais plus de 10 élèves.

Les écoles de *Surpierre* jouissent d'une rente instituée par un patricien fribourgeois, André-Joseph Rossier, décédé en 1715.

Puis, étudiant les noms de « Matres » et « Matronae », donnés dans la mythologie celtique à certaines divinités fluviales, M. Paul Aebischer, après avoir rappelé que ces deux dénominations ont chacune leurs aires propres, qu'on a « Matres » dans la péninsule hispanique, la Grande-Bretagne, la Gaule et que « Matrona » par contre se rencontre dans la région rhénane et dans le nord de l'Italie, remarque qu'on retrouve les deux formes dans l'Helvétie qui formait comme un tampon entre ces aires diverses. Et de même qu'en France tant les « Matres » que les « Matronae » ont laissé leur nom à des ruisseaux ou à des localités situées sur des cours d'eau éponymes; ainsi chez nous, M. Aebischer voit-il une « matra »

dans les noms de la *Marivue*, de la *Maraigue* (ancien nom de la Grande-Eau), de « Matra » (nom ancien du torrent de St-Barthélemy) et une « matrona » dans Granges-*Marnand*. Les *Mortigue*, *Mortivue* elles-mêmes doivent peut-être s'expliquer, non par une « morte-eau » ou par une « Martis aqua », mais par une « Matris aqua », donc également à l'influence du culte des eaux-mères. Cette communication sera publiée dans la *Revue des Etudes anciennes*, éditée à Bordeaux.

Notre assemblée était honorée de la présence de M. le Dr Dübi, président de la Société d'histoire du canton de Berne, qui ne craint les fatigues d'aucun voyage pour participer, depuis de très nombreuses années, à nos courses annuelles. Aussi, l'assemblée a-t-elle conféré, à l'unanimité, le titre de membre d'honneur à ce grand ami de notre société.

Furent en outre reçus, à l'unanimité, membres de la société:

Mlle Elisabeth Schuh, à Fribourg, présentée par M. Rodolphe Schuh.

M. Gustave Criblet, député, à Romont, présenté par M. le député Delabays.

La séance levée, nous visitâmes le château que l'on restaure peu à peu.

A Granges, un excellent repas nous fut servi à l'Hôtel du Pont, où d'aimables paroles furent prononcées par MM. Gaston Castella, président, Godefroy de Blonay, président de la Société d'histoire de la Suisse romande, Dr Dübi, président de la Société d'histoire du canton de Berne, Büchi, président de la Société allemande d'histoire du canton de Fribourg et Thévenaz, représentant de la Société d'histoire de canton de Neuchâtel. La commune de Surpierre avait offert les vins d'honneur. A la fin du dîner, un télégramme de remerciements fut envoyé à M. Delpech, qui avait mis si obligeamment son château à notre disposition.

L'autocar nous transporta alors à Payerne, où, sous la conduite de MM. Bovet et Burmeister, nous visitâmes l'Abbatiale... et les caves municipales où une cordiale réception nous avait été préparée. M. Bovet nous dit combien Payerne était heureuse de nous recevoir et de nous montrer ses monuments !

Après quoi, chacun rentra chez soi !

Le Secrétaire: B. de Vevey.

Le Président: G. Castella.